## Céder une voiture

Par pat71
Bonjour, j ai cédé ma voiture à mon ex compagne carte grise barrée le 15 decembre 2023 à ce jour la carte grise n a pas été changée et l'assurance est toujour à mon nom l'assureur n a pas résilié l'assurance Merci
Par yapasdequoi
Bonjour ? Merci ? Pourquoi cette question est-elle dans la rubrique "pénal" ?
Il suffit de communiquer le certificat de cession à l'assureur pour résilier. C'est à vous de résilier.
Par Henriri
Hello!
Pat, il semble que vous attendiez que d'autres personnes agissent (votre ex-compagne, votre assureur).
Mais vous-même qu'avez-vous fait en regard de la procédure de vente ou de don de votre véhicule ?
Procédure à suivre [url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707[/url]
A+
Bonjour, Et quelle est votre question ?
Par isernon
bonjour,
pour vendre ou donner un véhicule, il ne suffit pas de rayer la carte grise, il faut établir un certificat de cession, e transmettre ces informations sur le site ANTS. le vendeur est informé lorsque l'acquéreur fait le changement de carte grise.
voir ce lien :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1707[/url]
pour l'assurance, il appartient au vendeur de résilier l'assurance du véhicule vendu.
salutations

-----

Par janus2

Je ne sais pas comment vous faites pour répondre à des questions qui ne sont pas posées ?